



Montées des « Championnats Qualificatifs au Championnat de France » vers « N3 »

Fin de saison 2014 - 2015

Destinataires : LR et CD pour diffusion aux clubs

Nombre de pièces jointes : 1

Vous trouverez en annexe à cette note les tableaux des montées issues des championnats régionaux qualificatifs aux Championnats de France pour chaque Ligue Régionale à l'issue de la saison 2014-2015.

Nous vous rappelons que ces éléments sont calculés sur les bases suivantes :

FEMININES :

8 poules de Nationale Féminine 3 x 4 descentes par poule = 32 places libérées.

Ces **32 places** sont pourvues comme suit pour la saison suivante :

- 2 places réservées pour les équipes Espoirs de clubs évoluant en LFB et relégués en LF2 à l'issue de la saison 2014-2015 ;
- 2 places réservées pour des situations particulières appréciées par le Bureau Fédéral (dites : Wild Cards)
- 28 places réparties au quotient du nombre de licenciés Joueurs Compétitions Seniors pour chaque Ligue Régionale avec
 - Au minimum 1 montée par Ligue Régionale
 - Au maximum 3 montées par Ligue Régionale

MASCULINS :

12 poules de Nationale Masculine 3 x 3 descentes par poule = 36 places libérées.

Ces **36 places** sont pourvues comme suit pour la saison suivante :

- 2 places réservées pour les équipes Espoirs de clubs évoluant en PRO A et relégués en PRO B à l'issue de la saison 2014-2015 ;
- 2 places réservées pour des situations particulières appréciées par le Bureau Fédéral (dites : Wild Cards)
- 32 places réparties au quotient du nombre de licenciés Joueurs Compétitions Seniors pour chaque Ligue Régionale avec
 - Au minimum 1 montée par Ligue Régionale
 - Au maximum 3 montées par Ligue Régionale

Nous vous rappelons par ailleurs divers points concernant les montées supplémentaires et repêchages éventuels en fin de saison 2014-2015 pour pourvoir l'ensemble des places pour la saison 2015-2016 :

1. Montées supplémentaires des championnats régionaux :

Si à l'issue de la saison 2014-2015 des Ligues Régionales étaient amenées à ne pas utiliser l'intégralité des places qui leurs sont attribuées, les places libérées seraient alors pourvues par des montées supplémentaires issues des championnats régionaux qualificatifs au championnat de France à raison de 1 par Ligue Régionale par ordre au classement établi « au reste du quotient » (la limite de 3 montées maximum par ligue régionale reste applicable). Ce classement est précisé en pièce jointe pour les Féminines et pour les Masculins.

2. Remplacement en cas de non engagement en Nationale 3 :

Nous vous rappelons également que pour pourvoir aux éventuelles places laissées vacantes en Nationale 3 pour la saison 2015-2016, la procédure est la suivante :

Non engagement volontaire avant le 1^{er} juin 2015 (*) d'une équipe maintenue en Nationale 3 :

⇒ Attribution de la place laissée vacante à la Ligue Régionale concernée pour une accession supplémentaire en Nationale 3 : se référer au règlement sportif particulier de nationale 3.

⇒ Si les places réservées pour les équipes Espoirs de LNB ou LFB ne sont pas attribuées, celles-ci sont redistribuées aux Ligues Régionales selon le classement au quotient : se référer au règlement sportif particulier de nationale 3.

Non engagement volontaire à partir du 1^{er} juin 2015 (*) d'une équipe maintenue en Nationale 3 :

⇒ Attribution de la place laissée vacante selon le ranking national aux meilleures équipes reléguées de Nationale 3 à l'issue de la saison 2014-2015

(*) Date d'envoi à la FFBB – cachet de la poste faisant foi

La procédure détaillée d'attribution des places réservées aux situations particulières appréciées par le Bureau Fédéral vous sera précisée au cours du 1^{er} trimestre 2015 après validation par le Bureau Fédéral.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alain SALMON Président de la Commission Fédérale Sportive	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-07-18 4-SPORTIVE Note d'information Montées LR fin 2014-2015 - VFIN	